

• Les deux Chambres, le Conseil national et le Conseil des Etats composent le \_\_\_\_\_ ,  
que l'on nomme aussi l' \_\_\_\_\_ .

• Le Conseil \_\_\_\_\_ (dit aussi Chambre basse) représente le peuple et le  
Conseil \_\_\_\_\_ (dit aussi Chambre haute) représente les cantons.

• Sur quel critère décide-t-on du nombre de conseillers de chacune des deux Chambres ?

---

---

---

• Qui est chargé d'élire les parlementaires (conseillers nationaux et conseillers aux Etats) ?

---

---

---

• Laquelle des deux Chambres regroupe le plus grand nombre de membres ?

---

• Laquelle des deux Chambres a le plus de pouvoir ?

---

• On pourrait parler de « quartennat » concernant le mandat des deux Chambres. Qu'est-ce que ça signifie ?

---

• Peut-on dire que « parlementaire » est une profession ?

---

---

### *Pouvoir législatif: les Chambres (suite)*

- Complète le tableau.

Les Chambres :	Elles utilisent leur compétence :
– élisent le Conseil fédéral tous les 4 ans et le président de la Confédération chaque année	électorale
– autorisent le Conseil fédéral à signer les accords bilatéraux avec l'UE	
– vérifient que l'administration remplit ses fonctions de manière efficace	
– élaborent de nouvelles lois ou révisent des lois existantes	
– décident de l'argent alloué pour les différentes dépenses de l'Etat	